



## ***Le télétravail en Groupe de travail***

Un Groupe de travail relatif au projet d'arrêté en application du décret du 12 février 2016 sur le télétravail au sein des ministères économiques et financiers s'est tenu le 30 mai 2016.

CGC-Douanes - qui a depuis longtemps indiqué son souhait de développer ce mode de travail de façon à répondre à des impératifs écologiques, personnels et familiaux - ne peut que se réjouir de la tenue de ce groupe de travail.

Il est également probable que l'alerte lancée par le tract<sup>1</sup> de la CFE-CGC Finances « L'ère du numérique au sein des ministères économiques et financiers » sur les retards de Bercy dans la mise en place de nouvelles technologies et nouvelles formes de travail (publié sur notre site [www.cgc-douanes.info](http://www.cgc-douanes.info) le 19 avril dernier) en a accéléré la mise en place.

Il est intéressant de constater que le changement et son processus même s'il reste trop lent lorsqu'il s'agit de moderniser les méthodes de travail dans la fonction publique peut trouver à s'exercer autrement que par la voie des manifestations ou de la politique de la chaise vide.

Il reste beaucoup à faire à l'issue de ce groupe de travail mais il faut saluer cette accélération de la prise en compte d'une réalité : de nombreuses activités dans la fonction publique peuvent s'exercer dans le cadre du télétravail.

Le bilan dressé par le Secrétariat général sur l'expérimentation lancée dans ses services (suite à l'accord signé par l'ensemble des syndicats en 2010) est le suivant :

- 227 agents exercent actuellement leur activité en télétravail ;

---

<sup>1</sup> Distribué dans l'enceinte des MEF 139 rue de Bercy et bâtiment Necker.



*Tel : 01 53 18 00 72*

*Mel : [contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr)*

*Le syndicat qui vous informe dans les temps !*

- Plus de 2/3 sont des femmes, majoritairement de catégorie A dont la moitié dans la tranche d'âge de 50 à 59 ans ;
- La moyenne de jours en télétravail est de 1,8 j/semaine.

En ce qui concerne les travaux du GT, on regrettera cependant le peu d'avancées concrètes et la réaffirmation de l'administration de ne pas prendre en charge les frais de téléphonie, d'impression ou de de reproduction.

Sur ce dernier point CGC-Douanes regrette ce positionnement de l'administration qui est en deçà du dispositif législatif. Toutefois, il ne faudrait pas que cet aspect des choses retarde la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique.



*Tel : 01 53 18 00 72*

*Mel : [contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr)*

*Le syndicat qui vous informe dans les temps !*